

## >>> Un plan régional d'accès au « bon » débit

Dans le nouvel âge de développement qui s'ouvre, où les communications électroniques deviennent aussi indispensables que l'électricité, il s'agit de faire en sorte :

- que les collectivités disposent des instruments de leur développement,
- que ces équipements soient un bien public,
- et que les collectivités ne soient pas exposées aux risques de changements de stratégies des groupes privés.

Elles se dotent ainsi de l'équipement qui garantit un territoire aménagé, sans zones délaissées.

La Région prend l'initiative, conformément à ses missions, de définir la cohérence régionale d'une couverture « bon » débit, les complémentarités interdépartementales et infra départementales. Elle associe à sa démarche les Départements et les structures intercommunales.

La Région organise un réseau de collecte, réseau qui dessert toutes les villes et les zones d'activité importantes.

L'intervention de la Région en la matière se place



## >>> Soutien à l'innovation

La recherche-développement liée aux technologies de l'information ou intégrant des technologies de l'information joue déjà un rôle important dans le tissu économique de la Région Rhône-Alpes.

La Région contribue à son essor par le biais des pôles de compétitivité, des programmes européens, des politiques dites de clusters. Dans un domaine aussi nouveau, aussi rapidement évolutif, il est essentiel d'aller de l'avant et déjà de préparer demain.

En affichant un volet de soutien à l'innovation TIC dans la politique SIDERHAL 2010, la Région entend renforcer la cohérence entre les actions de ses différentes politiques Société de l'Information, Développement économique et Recherche.

dans une double perspective d'excellence économique de niveau européen et d'aménagement du territoire au sein de la région.

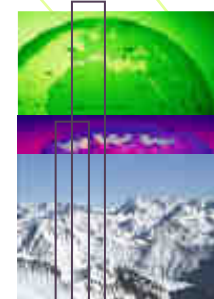
La Région a pour objectif, au terme du mandat, le raccordement des principales zones d'activité économique en fibre jusqu'au bâtiment selon les standards d'équipements compétitifs au niveau international. Les territoires les plus fragiles doivent être desservis par le « bon » débit en s'appuyant sur les zones les plus denses.

Par ailleurs, en attendant la mise en œuvre de plans de déploiement structurants d'infrastructures de télécommunications sur l'ensemble du territoire rhônalpin, la Région travaillera aux côtés de ses territoires (CDRA, CDPRA, PNR, ...) à la couverture temporaire en haut débit à l'aide de technologies dites alternatives (hertzien, satellitaire, ...). Elle veillera tout particulièrement à la mise en cohérence des actions menées sur son territoire en mettant en relation les différents niveaux territoriaux concernés par ces projets.

Elle engagera une démarche prospective pour connaître les futures tendances, avec les principaux acteurs du domaine recherche et Industrie de Rhône-Alpes, pour se projeter à long terme et mieux agir ainsi dès aujourd'hui.

Elle s'attachera particulièrement aux évolutions de la mobilité (3G, GPS, PDA, ...).

Elle poursuivra son soutien des innovations technologiques et industrielles dans le domaine des technologies de l'information développant l'emploi et préparant un quotidien plus facile pour les habitants de Rhône-Alpes.



## SIDERHAL 2010

### Rhône-Alpes entre de plain-pied dans la Société de l'Information



#### Répondre à un enjeu de cohésion sociale

L'accès à l'information est devenu une clé de la réussite. Cela vaut pour les entreprises comme pour les individus : accéder à la connaissance, à la bonne information, et cela au bon moment, s'avère souvent décisif. Les TIC sont un fort levier de cohésion sociale.

#### Répondre à un enjeu de cohésion territoriale

Les territoires sont très fortement polarisés. Aux écarts déjà existants s'ajoute un écart numérique qui amplifie les disparités entre territoires. Comblar cet écart est un enjeu de cohésion territoriale.

#### Répondre à un enjeu de compétitivité et d'attractivité territoriale

Les technologies de l'information ne cessent de pénétrer le monde de l'entreprise, au service de la performance mais également dans le fonctionnement courant. Pour attirer de nouvelles activités, de nouveaux entrepreneurs, pour créer de nouveaux emplois, il faut que le tissu d'activités et de services intègre les TIC. Pour cela, il est nécessaire que le territoire en crée les conditions et constitue un terreau favorable. D'autres économies, d'autres territoires vont très vite dans leur évolution. L'intégration des TIC constitue un élément important de la compétitivité et de l'attractivité globale du territoire ; pour contribuer à faire reconnaître Rhône-Alpes en Europe pour ses performances et ses avancées.

#### Intégrer les TIC dans une démarche de développement durable

Ces enjeux d'attractivité du territoire, de cohésion territoriale et sociale ne sont pas des questions conjoncturelles. Ils pèsent sur le développement à long terme d'une région.

**Le développement massif des TIC est le témoin d'un véritable changement d'époque : nous sommes déjà entrés dans la Société de l'Information. Mais la route n'est pas tracée d'avance. La façon dont les TIC vont pouvoir servir les populations, contribuer à favoriser leur qualité de vie dépend très largement de choix collectifs. C'est là que la Région joue pleinement son rôle. Nous pouvons à notre échelle, orienter ce que va être la Société de l'Information en Rhône-Alpes.**

Nous voulons que la Société de l'Information soit **humaine**, que la technique soit d'abord mise au service de nos concitoyens.

Nous voulons qu'elle soit **solidaire**, qu'elle crée du lien entre les générations, entre les habitants, qu'elle rende les savoirs, les soins accessibles à tous.

Nous voulons qu'elle soit **durable**, qu'elle ne se réduise pas à une consommation de court terme mais qu'elle crée au contraire les conditions de la préservation et de l'utilisation optimale de toutes les ressources.

Nous voulons qu'elle concoure efficacement à façonner l'image de la région, qu'elle renforce son attractivité, qu'elle donne envie de vivre, d'entreprendre, ou de séjourner en Rhône-Alpes.

C'est l'ambition de la politique **SIDERHAL – Société de l'Information pour le Développement de Rhône-Alpes** – pour un meilleur quotidien des Rhônalpins.

## Des retards à combler, des défis à relever

Les entreprises françaises sont en retrait, voire en retard, dans l'utilisation des TIC par rapport aux entreprises d'un grand nombre de pays de l'Union Européenne. Les PME françaises et de Rhône-Alpes sont à la fois moins connectées que celles de l'Europe du Nord et moins commerçantes via Internet que celles de l'Europe du Sud.

Les différenciations au sein de la région entre les zones les plus urbanisées, les plus puissantes économiquement et les zones rurales sont très importantes.

Laissé au seul jeu du marché, le développement des TIC conduit à un redoutable paradoxe territorial : les territoires à forte densité de population et à activité économique avancée développent leur dimension numérique (équipement, couverture et offres de services) alors que dans le même temps, les autres, plus fragiles, peinent à le faire et se retrouvent par voie de conséquence plus marginalisés encore. Les opérateurs privés se situent dans une logique de rentabilité immédiate qui n'est pas compatible avec une logique d'aménagement global du territoire. C'est ainsi qu'en France, de larges parties du territoire sont très mal desservies.

La politique SIDERHAL 2010 s'attache à combler ces retards et à surmonter ces difficultés.

## Des services nouveaux, du « bon » débit et du soutien à l'innovation

**SIDERHAL 2010** est une politique éminemment transversale et touche tous les domaines de compétence de la Région. Elle doit permettre :

- de procéder à un aménagement durable et solidaire du territoire,
- de développer l'appropriation des TIC, outil de développement numérique d'un territoire et ce en utilisant au mieux les deniers publics.

# SIDERHAL

### SIDERHAL s'articule autour de trois axes :

- **axe 1** : 12 actions prioritaires pour de nouveaux services
- **axe 2** : un plan régional d'accès au « bon » débit
- **axe 3** : un volet innovation et TIC

## >>> 12 actions prioritaires pour de nouveaux services

### Des services aux Rhônalpins :

- Action 1** : Informer pour rapprocher les Rhônalpins
- Action 2** : Améliorer le cadre de vie
- Action 3** : Lutter contre l'exclusion en Rhône-Alpes
- Action 4** : Développer de nouveaux services pour les Rhônalpins dans le cadre du développement durable
- Action 5** : Assurer une formation moderne tout au long de la vie

**Quelques exemples** : Le portail citoyen, les cartes M'RA et OÙRA !, le portail des bibliothèques des 8 grandes villes, le portail Santé, le bureau virtuel, etc.

### Des services aux entreprises :

- Action 6** : Mettre les TIC au service de l'emploi en Rhône-Alpes
- Action 7** : Faire de Rhône-Alpes une plateforme d'échanges de dimension européenne
- Action 8** : Favoriser la mise en réseau des professionnels
- Action 9** : Contribuer à la performance des entreprises de Rhône-Alpes

**Quelques exemples** : Pousser l'appropriation des TIC par les TPE-PME en prévoyant l'extension des programmes e-Rhône-Alpes et la définition d'un dispositif d'accompagnement à la mise en place et au suivi de nouveaux centres d'expertise TIC en direction des PME/TPE.

Soutenir le développement de la vente en ligne pour les agriculteurs, artisans et TPE.

Lancer un appel à projets visant à renforcer l'ingénierie TIC dans le développement rural.

Soutenir le développement du GIX régional.

Favoriser les initiatives qui assureront le raccordement très haut débit des zones d'activité économique.

# 2010

### Des services aux collectivités, partenaires et territoires :

- Action 10** : Réduire le risque d'une région à plusieurs vitesses avec un espace régional de mutualisation des services et des compétences TIC
- Action 11** : Favoriser l'égalité entre les territoires : un label « territoires numériques »
- Action 12** : Mieux servir les Rhônalpins en modernisant l'administration du Conseil régional

**Quelques exemples** : Organiser un espace régional de mutualisation des services et des compétences TIC pour répondre aux besoins des collectivités.

Aider les territoires à passer à l'âge du numérique en leur proposant un dispositif conduisant à une labellisation « Territoire Numérique » et en développant les services de proximité.

Développer l'administration électronique à destination des usagers et entre collectivités et services de l'Etat.